



## Prospective et développement territorial, Retour sur quelques ambiguïtés

Philippe Destatte  
directeur général de l'Institut Destrée

1<sup>e</sup> août 2015

---

Considérons que l'ambiguïté consiste, pour un concept ou une idée, à faire l'objet de plusieurs sens possibles, ce qui en rend l'interprétation incertaine. C'est à peu près ce que nous en dit le dictionnaire Robert de la langue française (2008).

On dispose, depuis l'ouvrage de Guy Baudelle, Catherine Guy et Bernadette Mérenne-Schoumaker, d'une approche conceptuelle solide du développement territorial. Celui-ci y est conçu comme *un processus volontariste cherchant à accroître la compétitivité des territoires en impliquant les acteurs dans le cadre d'actions concertées généralement transversales et souvent à forte dimension spatiale*<sup>1</sup>. L'intérêt de cette définition, c'est qu'elle est largement expliquée et développée et que cet effort nous permet de pénétrer directement au cœur de notre sujet. Soulignant la proximité des deux notions d'attractivité et de compétitivité territoriales, et les articulant en référence aux travaux de Roberto Camagni<sup>2</sup>, les auteurs indiquent que *l'élément crucial pour toute politique de développement réside donc dans la construction d'une vision partagée du futur, bien ancrée dans les spécificités et les vocations de l'économie locale : un plan d'action collective et de coopération entre public et privé, une démarche stratégique qui puisse maximiser les synergies locales et valoriser le rôle de chaque acteur*<sup>3</sup>.

Cette approche est tout sauf anodine. Non seulement, elle nous renvoie à l'analyse des systèmes territoriaux d'innovation mais elle nous fait aussi plonger au centre de la démarche prospective, au cœur des difficultés de la gouvernance territoriale en général et de celle de la Wallonie en particulier. Ce sont ces trois champs que je vais brièvement évoquer.

### 1. L'analyse territoriale de l'innovation

La qualité principale de l'idée de développement territorial vient du fait qu'elle a vocation à reconnecter fondamentalement l'aménagement du territoire avec le développement, donc avec les *ressources* qui le fondent. Ressources notamment d'*acquisitions progressives*, indiquent bien Baudelle *et alii*, *matérielles* et *immatérielles* : entrepreneuriat, technologies, innovation, cadre de vie, qui fondent l'attractivité et la compétitivité<sup>4</sup>. Camagni rappelait en 2005 - et cela n'a pas changé dix ans plus tard, malgré l'échec du processus de Lisbonne - que le défi dans lequel nous nous inscrivons est celui de la société de la connaissance (*science based development*) : savoir-faire et compétence, éducation et culture de base, investissement en recherche scientifique et en recherche-développement, capacité entrepreneuriale, etc. Le spécialiste des *milieux innovateurs*, insistait une nouvelle fois sur

---

1 Guy BAUELLE, Catherine GUY et Bernadette MERENNE-SCHOUMAKER, *Le développement territorial en Europe, Concepts, enjeux et débats*, p. 18, 246, Rennes, PuR, 2011.

2 Roberto CAMAGNI, *Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser*, dans *Territoires 2030*, n°1, p. 11-15, Paris, DATAR-La Documentation française, 2005.

3 Guy BAUELLE, Catherine GUY et Bernadette MERENNE-SCHOUMAKER, *op. cit.*, p. 19.

4 Gros mot s'il en est. Je me souviens de la difficulté d'utiliser ce concept, à la DATAR même, au moment de la publication de l'article de Camagni, de la création des pôles du même nom, et où cette auguste institution se transformait pourtant en DIACT.

l'importance des interactions et des synergies entre tous ces éléments, sur l'accessibilité aux réseaux et nœuds de communication et de transport, en particulier cognitifs, mais surtout sur l'apprentissage collectif des acteurs. Le professeur au Politecnico di Milano relevait le rôle central joué par le territoire, *notamment dans les processus de construction des connaissances, des codes interprétatifs, des modèles de coopération et de décision sur lesquels se fondent les parcours innovateurs des entreprises ainsi que dans les processus de croissance "socialisée" des connaissances*<sup>5</sup>. Enfin, Camagni indiquait que la logique des pôles de compétitivité, en tant que rapprochement entre industrie, centres de recherche et universités *dans la construction par le bas de projets de développement productif avancé, combiné à une vision générale du futur du territoire*, était cohérente avec le schéma qu'il avait présenté.

L'innovation, elle aussi se territorialise, ainsi que l'avait jadis argumenté le Commissaire européen à la recherche, Philippe Busquin<sup>6</sup>. *Tout paysage habité par les hommes porte la marque de leurs techniques*, rappelait plus tard Bernard Pecqueur en citant la contribution d'André Fel dans *L'histoire des techniques* de Bertrand Gille<sup>7</sup>. Tentant d'appréhender le système contemporain, ce dernier notait que les techniques nouvelles, en particulier la Révolution électronique, - nous dirions peut-être aujourd'hui *numérique* mais il s'agit de la même chose - *rompait les équilibres spatiaux, modifiait les cadres d'existence, ce qui constitue à la fois, dans la terminologie des géographes, les paysages et les genres de vie*<sup>8</sup>. On retrouve ainsi le discours des milieux innovateurs, du GREMI<sup>9</sup>, auquel se réfère Pecqueur, des dynamiques territorialisées du changement, de la corrélation entre innovation et espace construit<sup>10</sup>, du fait que l'entreprise innovante ne préexiste pas. Ce sont les milieux territoriaux qui la génèrent. Comme l'écrivait Philippe Aydalot, *le passé des territoires, leur organisation, leur capacité à générer un projet commun, le consensus qui les structure sont à la base de l'innovation*<sup>11</sup>. Quant aux autres variables qu'il mentionne comme facteurs d'innovativité, - accès à la connaissance technologique, présence de savoir-faire, composition du marché du travail, etc. - elles peuvent être activées par les acteurs du territoire.

En fait, ce sont toutes ces réalités que l'idée de développement territorial embarque. Considérant qu'il s'agissait d'un nouveau regard, le Québécois Bruno Jean notait d'ailleurs dès 2006 *qu'une plus grande connaissance des rapports entre les territoires et l'innovation (technique, culturelle, socio-institutionnelle), définie plus largement, s'impose*<sup>12</sup>.

Ce surcroît de connaissance passe assurément par une approche plus systémique qui constitue probablement le fil le plus tangible reliant les travaux de Bertrand Gille ou de Jacques Ellul sur le système technique<sup>13</sup>, les systèmes d'innovation et ceux sur le développement territorial qui se veut, *in fine*, un développement essentiellement durable<sup>14</sup>. Ce qui ne signifie nullement qu'il limiterait son champ d'action aux trois finalités

---

5 R. CAMAGNI, *op. cit.*, p. 14.

6 Achilleas MITSOS, *The Territorial Dimension of Research and Development Policy, Regions in European Research Area*, Valencia, Feb. 23, 2001, <http://ec.europa.eu/research/area/regions.html>

7 André FEL, La géographie et les techniques, dans Bertrand GILLE dir., *Histoire des Techniques, Technique et civilisations, Technique et Sciences*, p. 1062, coll. *La Pléade*, Paris, Gallimard, 1978.

8 B. GILLE, *Histoire des Techniques...*, p. 914.

9 Groupe de Recherche européen sur les Milieux innovateurs, fondé en 1984 par Philippe Aydalot. Voir notamment Denis MAILLAT, Michel QUEVIT, Lanfranco SENN, Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional, Neuchâtel, GREMI, IRER, EDES, Neuchâtel, 1993. - Pascale VAN DOREN et M. QUEVIT, *Stratégies d'innovation et référents territoriaux*, dans *Revue d'Economie industrielle*, n°64, 1993, p. 38-53. - Muriel TABORIES, *Les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation ou 20 ans de recherche sur les milieux innovateurs*, *Cahiers de la Maison des Sciences économiques*, Paris, 2005, 18, 22 p.

10 Bernard PECQUEUR, *Le tournant territorial de l'économie globale*, dans *Espaces et sociétés*, 2006/2, n°124-125, p. 17-32.

11 Philippe AYDALOT éd., *Présentation de Milieux innovateurs en Europe*, p. 10, Paris, GREMI, 1986.

12 Bruno JEAN, *Le développement territorial : un nouveau regard sur les régions du Québec*, *Recherches sociographiques*, vol. 47, n°3, 2006, p. 472.

13 B. GILLE, *La notion de "système technique"*, *Essai d'épistémologie technique*, dans *Culture technique*, Paris, CNRS, 1979, 1-8, p. 8-18. - Jacques ELLUL, *Le système technicien*, Paris, Le Cherche Midi, 2012 (1ère éd., 1977).

14 G. BAUELLE, C. GUY, B. MERENNE-SCHOUMAKER, *Le développement territorial en Europe...*, p. 21.

économiques, sociales et environnementales. On se souviendra que l'économiste Ignacy Sachs, conseiller spécial du secrétaire général de l'ONU pour les conférences sur l'Environnement, voyait cinq dimensions à la durabilité ou plutôt à l'*écodéveloppement*, concept qu'il préférait : *la dimension sociale* permettant une autre croissance, une autre vision de la société, *économique* impliquant une meilleure répartition et une meilleure gestion des ressources, avec plus d'efficacité, *écologique* afin de minimiser les atteintes aux systèmes naturels, *spatiale* permettant un équilibre ville-campagne adéquat, un meilleur aménagement du territoire, *culturelle* ouvrant à une pluralité de *solutions locales qui respectent la continuité culturelle* <sup>(15)</sup>.

Plutôt que la conception trifonctionnelle qui nous a toujours paru étroite, et plus ouverte encore que celle de l'écodéveloppement, la vision du Rapport Brundtlandt s'inscrit précisément dans une dynamique systémique, articulant ce que nous identifions comme autant de sous-systèmes :

- *un système politique qui assure la participation effective des citoyens à la prise de décisions,*
- *un système économique capable de dégager des excédents et de créer des compétences techniques sur une base soutenue et autonome,*
- *un système social capable de trouver des solutions aux tensions nées d'un développement déséquilibré,*
- *un système de production qui respecte l'obligation de préserver la base écologique en vue du développement,*
- *un système technologique toujours à l'affût de solutions nouvelles,*
- *un système international qui favorise des solutions soutenables en ce qui concerne les échanges et le financement, et*
- *un système administratif souple capable de s'autocorriger.*

La richesse de cette approche <sup>16</sup>, non limitative mais généralement négligée, est extraordinaire car elle fonde l'approche systémique des politiques de développement durable. En outre, le paragraphe 15 du Rapport Brundtlandt valorise le développement durable comme processus de changement, de transformation et ouvre la porte vers des finalités globales et des enjeux complémentaires. Ainsi qu'il l'indique : *dans son esprit même, le développement durable est un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation des techniques et les changements institutionnels se font de manière harmonieuse et renforcent le potentiel présent et à venir permettant de mieux répondre aux besoins et aspirations de l'humanité* <sup>17</sup>.

Développement territorial, développement durable et prospective apparaissent donc comme des instruments de même nature si on les fonde sur des approches systémiques, si on les inscrit dans le long terme et si on les considère comme de réels vecteurs de transformation.

## 2. La prospective et ses ambiguïtés

Lors des travaux du programme Foresight 2.0 du Collège européen de Prospective territoriale, le spécialiste allemand de l'innovation régionale Günter Clar (Steinbeis Europa Zentrum à Stuttgart) avait mis en évidence l'une des qualités de la prospective qui permet de lever l'ambiguïté, de clarifier les enjeux par l'analyse et la mise en délibération des concepts.

---

15 Ignacy SACHS, *Le Développement durable ou l'écodéveloppement : du concept à l'action*, 1994. – Stratégies de l'écodéveloppement, Paris, Editions ouvrières, 1980. – *L'écodéveloppement, Stratégies de transition vers le XXIème siècle*, Paris, Syros, 1993. – *Quelles villes pour quel développement ?*, Paris, Puf, 1996.

16 voir Philippe DESTATTE, *Foresight: A Major Tool in tackling Sustainable Development*, in *Technological Forecasting and Social Change*, Volume 77, Issue 9, November 2010, p. 1575-1587.

17 Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Québec, Editions du Fleuve et Publications du Québec, 1988. – *Our Common Future, Report of the World Commission on Environment and Development*, UNEP, 1987, A/42/427. [www.un-documents.net/wced-ocf.htm](http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm)

Néanmoins, la prospective elle-même reste l'objet d'ambiguïtés, d'interprétations diverses, voire de dévoiement, c'est-à-dire de détournement de sa finalité, de son projet, de sa vocation initiale. Les retours aux sources qui ont eu lieu ces dernières années, notamment au travers des thèses de doctorat de Fabienne Goux-Baudiment<sup>18</sup>, de Philippe Durance<sup>19</sup> ou de Chloë Vidal<sup>20</sup>, ont néanmoins constitué des efforts majeurs pour rappeler les fondements de la prospective et reconstruire le lien entre l'activité prospective présente dans les travaux des grands pionniers et, parmi ceux-ci, le premier de tous en France, Gaston Berger. Ces recherches confortent les quelques idées simples que je voudrais rappeler. Chacune pose, avec Gaston Berger, la prospective comme *une rationalité cognitive et politique*, dont la finalité est *normative*<sup>21</sup>. Comme l'écrit Chloë Vidal, la philosophie de Berger se constitue *comme une science de la pratique prospective dont la finalité est normative : elle est orientée vers le travail des valeurs et la construction d'un projet politique ; elle est une "philosophie en action"*<sup>22</sup>. Le professeur Philippe De Villé tenait déjà ce discours lors du colloque européen que j'organise par l'Institut Destrée au Château de Seneffe en 2002<sup>23</sup>.

Ainsi, il n'est de prospective que stratégique. On sait que le choix d'un Michel Godet ou d'un Peter Bishop d'adosser l'adjectif *stratégique* (*strategic*) au mot *prospective* (*foresight*) n'implique pas qu'il existerait une prospective qui ne serait pas stratégique. Comme nous l'avons montré dans le cadre des travaux de la *Mutual Learning Platform*, réalisés pour la Commission européenne (DG Entreprise, DG Recherche, DG Politiques régionales) et pour le Comité des Régions<sup>24</sup>, outre sa finalité stratégique, tout processus prospectif contient - ou devrait contenir - une phase stratégique destinée à concrétiser le passage à l'action.

Ce positionnement normatif a deux implications qu'il faut sans cesse rappeler. La première est le renoncement initial et définitif de la prospective à toute ambition cognitive de l'avenir. On a beau répéter que la prospective n'est pas la prévision, cela n'empêche pas d'entendre - jusque dans le discours de ministres wallons - qu'aucun prospectiviste n'avait prévu ceci ou cela. L'avenir ne peut être prévu puisqu'il dépend largement - et dans certains cas essentiellement - de la volonté des femmes et des hommes.

La deuxième implication est que la prospective n'est pas une science, même si, comme la recherche historique, par exemple, elle fait appel à la critique des sources et utilise des méthodes d'investigation qu'elle veut rigoureuses, sinon scientifiques. Sa légitimité scientifique ne peut donc être invoquée comme elle l'est pour d'autres disciplines comme la sociologie, l'économie ou le droit - parfois abusivement du reste... Les méthodes elles-mêmes paraissent parfois se couvrir d'une scientificité vertueuse, comme c'est le cas pour la méthode classique française des scénarios. L'ordonnement rationnel qui se dégage de sa pratique laisse souvent accroire que la méthode aurait un caractère scientifique et que, dès lors, ses résultats seraient porteurs d'une légitimité de cette nature. Il n'en est rien. Que l'on répète l'exercice à un autre moment, avec d'autres acteurs, d'autres variables émergeront, analyses structurelle et morphologique seront différentes, et les scénarios

---

18 Fabienne GOUX-BAUDIMENT, *Une nouvelle étape du développement de la prospective : la prospective opérationnelle*, Thèse pour l'obtention du doctorat en prospective, Université pontificale grégorienne de Rome, Facultés des Sciences sociales, 2002.

19 Philippe DURANCE, *Gaston Berger et la prospective. Genèse d'une idée*, Thèse de doctorat, Paris, Conservatoire national des Arts et Métiers, 2009.

20 Chloë VIDAL, *La prospective territoriale dans tous ses états, Rationalités, savoirs et pratiques de la prospective (1957-2014)*, Thèse de doctorat, Lyon, Ecole normale supérieure, 2015.

21 Ch. VIDAL, *La prospective territoriale dans tous ses états...*, p. 95. - Ph. DURANCE, *Gaston Berger et la prospective ...* p.189. - F. GOUX-BAUDIMENT, *op. cit.*, p. 310.

22 Ch. VIDAL, *op. cit.*, p. 31

23 Ph. DESTATTE et Pascale VAN DOREN dir., *La prospective territoriale comme outil de gouvernance, Territorial Foresight as a Tool of Governance*, p. 123, Charleroi, Institut Destrée, 2003.

24 Günter CLAR & Philippe DESTATTE, *Regional Foresight, Boosting Regional Potential, Mutual Learning Platform Regional Foresight Report*, Luxembourg, European Commission, Committee of the Regions and Innovative Regions in Europe Network, 2006.

[http://www.institut-destree.eu/Documents/Reseaux/Günter-CLAR\\_Philippe-DESTATTE\\_Boosting-Regional-Potential\\_MLP-Foresight-2006.pdf](http://www.institut-destree.eu/Documents/Reseaux/Günter-CLAR_Philippe-DESTATTE_Boosting-Regional-Potential_MLP-Foresight-2006.pdf)

configurés autrement. L'intérêt de la méthode n'est d'ailleurs - et ce n'est pas rien - que de faire émerger des enjeux et de concevoir des alternatives. Les premiers comme les seconds sont des objets subjectifs puisqu'ils résultent du choix des participants à l'exercice qui accepteront - ou non - de s'en saisir. Là réside toute la puissance de la prospective : c'est la capacité, pour celles et ceux qui s'y adonnent, de construire des trajectoires différentes du chemin qu'on les invite à suivre *naturellement*, d'identifier des avènements plus conformes à leurs valeurs et à leurs aspirations, et de se donner les moyens de les atteindre.

Cela ne signifie évidemment pas qu'il faille renoncer à une forte affirmation déontologique d'indépendance scientifique, comme nous l'avons fait avec Jean Houard en 2002 en rappelant que la prospective ne peut s'inscrire que dans une logique d'autonomie intellectuelle et éthique. Dans la foulée, Thierry Gaudin avait d'ailleurs souligné que *la liberté de penser, en matière de prospective, est indispensable*<sup>25</sup>.

Ajoutons ensuite que la prospective se fonde sur l'intelligence collective et que, dès lors, on ne l'utilise pas en solitaire.

Notons, pour finir trop rapidement avec cet aspect, que, la prospective territoriale étant une prospective appliquée au territoire comme la prospective industrielle l'est à l'industrie, elle ne saurait échapper aux règles générales de la prospective.

### 3. La prospective dans la gouvernance wallonne

A plusieurs reprises déjà, il nous a été donné d'évoquer le travail de prospective réalisé par l'Institut Destrée dans le cadre de la révision du SDER<sup>26</sup>. Celui-ci a porté sur deux aspects. Le premier a consisté en l'élaboration de scénarios exploratoires sur base du volumineux diagnostic élaboré par la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT), le second à préparer la construction d'une vision commune des acteurs wallons.

Beaucoup a été dit sur les scénarios du SDER. Elaborés très en amont de la démarche, ils étaient à leur place pour ouvrir une réflexion sur les enjeux plus que pour esquisser des stratégies qui ne doivent jamais constituer que des réponses à ces questions, lorsqu'elles ont auront été bien posées. Malgré nos efforts, cette articulation a été assez déficiente, probablement par manque de maturité prospective des acteurs interpellés. Malgré la qualité du résultat de ces scénarios, ceux-ci ont souffert de plusieurs biais. Le plus important sur le plan méthodologique est probablement le refus du ministre en charge de l'Aménagement du Territoire d'associer les acteurs concernés au delà de la CPDT et de l'Administration régionale. Dans une logique de développement territorial, la mise à l'écart de l'élaboration des scénarios d'acteurs aussi majeurs que l'Union wallonne des Entreprises ou Inter-Environnement Wallonie, sous prétexte qu'ils auraient ultérieurement leur mot à dire dans la consultation qui était programmée, n'avait pas de sens. Là aussi, l'idée d'établir des documents qui puissent fonder une pseudo légitimité scientifique l'a emporté sur la bonne gouvernance régionale qui se doit d'impliquer les acteurs selon le modèle bien connu du PNUD<sup>27</sup>. Or, la co-construction d'une politique publique, voire de bien commun, par

---

25 Ph. DESTATTE, *Problématique de la prospective territoriale*, dans Ph. DESTATTE et P. VAN DOREN, *op. cit.*, p. 154.

26 Notamment : M. VAN CUTSEM et Charlotte DEMULDER, *Territoires wallons : horizons 2040, Quels scénarios pour l'aménagement du territoire wallon à l'horizon 2040 ?*, Namur, Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie, 7 novembre 2011, [http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie\\_Prospective/SDER\\_Territoires-wallons\\_Scenarios-2040.htm](http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Prospective/SDER_Territoires-wallons_Scenarios-2040.htm) - Ph. DESTATTE, *Du diagnostic aux scénarios exploratoires, mise en prospective des enjeux du SDER*, Intervention au Colloque de la CPDT, le 21 novembre 2011, dans *Territoires wallons : horizons 2040*, p. 41-53, Namur, CPDT, Juin 2012.

[http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie\\_Prospective/Philippe-Destatte\\_CPDT\\_SDER\\_2011-11-21ter.pdf](http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Prospective/Philippe-Destatte_CPDT_SDER_2011-11-21ter.pdf)

27 Ph. DESTATTE, *Bonne gouvernance : contractualisation, évaluation et prospective, Trois atouts pour une excellence régionale*, dans Ph. DESTATTE dir., *Évaluation, prospective et développement régional*, p. 7-50, Charleroi, Institut Destrée, 2001.



l'ensemble des parties-prenantes a peu à voir avec les mécanismes de consultation et de concertation où le jeu joué par les acteurs est d'une toute autre nature.

La seconde implication de l'Institut Destrée dans la révision du SDER portait sur la construction d'une vision commune et partagée. Nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises et notamment dans le cadre du colloque du 2 mars 2012<sup>28</sup>, de confirmer l'importance et les conditions de l'élaboration d'une telle vision. Au delà des questions de la gouvernance multi-niveaux, de l'interterritorialité wallonnes et de ce que nous avons appelé la subsidiarité active, il s'agissait aussi de contribuer à mettre en place un projet concret et global pour la Wallonie.

A ce point de vue, les travaux de Wallonie 2030 menés par le Collège régional de prospective pouvaient servir de feuille de route. Le rapport général du 25 mars 2011 indiquait que le travail sur les territoires était d'abord, pour la Wallonie, un modèle de processus de mobilisation des acteurs et de mise en place d'un mécanisme de changement au niveau territorial. Alors que, partout, des lieux d'interactions se mettaient en place sous la forme de *Conseil de Développement* ou de *Partenariat stratégique local*, permettant de lancer des dynamiques d'innovation supracommunales et d'appuyer les communes dans leur travail de résolution des problèmes, un *référentiel territorial régional intégré*, pouvait être construit comme plan stratégique d'ensemble qui rassemble à la fois la vision territoriale (le SDER) et le développement économique et social (le Plan prioritaire wallon) ainsi que des plans de secteurs rénovés face au défi climatique et aux perspectives énergétiques. Cette façon de faire constituait selon nous la meilleure manière d'assurer la cohérence entre les politiques régionales ou communautaires sectorielles territorialisées et les dynamiques intercommunales ou supracommunales<sup>29</sup>.

Si un séminaire avait été fixé au 20 mars 2013 afin de nourrir la vision du SDER en intelligence collective à partir des acteurs régionaux, c'est-à-dire de manière ouverte, transparente, contradictoire, avec l'objectif de produire un texte puis de le soumettre à débat, cette réunion a finalement été annulée à la demande du ministre. Nous avons pu constater que les mêmes freins ont empêché la production d'une vision régionale dans le cadre tant de la Stratégie régionale de Développement durable (SRDD) que dans celui de la démarche Horizon 2022.

### **Conclusion : des territoires de citoyen-ne-s**

Il est des régions et des territoires, notamment aux Etats-Unis et en Europe<sup>30</sup>, en particulier en France mais aussi en Wallonie, où la prospective territoriale a pu se déployer pleinement, les élus et les acteurs, ayant dépassé les ambiguïtés que nous évoquions et bien compris la nature de la prospective, l'intérêt du développement durable et ce qui peut en résulter pour le développement territorial. Nous pouvons en témoigner par exemple pour ce qui concerne les Côtes d'Armor, la Basse-Normandie, le Nord - Pas-de-Calais ou le Cœur du Hainaut. Dans beaucoup d'autres lieux, l'ambiguïté persiste et reste un rempart empêchant la bonne compréhension de ces conceptions simples qui fondent les processus délibératifs et le management territorial participatif.

---

28 Ph. DESTATTE et Michaël VAN CUTSEM dir., *Quelle(s) vision(s) pour le territoire wallon, Les territoires dialoguent avec leur région*, Namur, Institut Destrée, 2013.

29 Ph. DESTATTE, *Wallonie 2030, Quelles seraient les bases d'un contrat sociétal pour une Wallonie renouvelée ?* Rapport général du congrès du 25 mars 2011 au Palais des Congrès de Namur.  
[http://www.college-prospective-wallonie.org/Documents/Philippe-Destatte\\_Wallonie2030\\_Rapport-General\\_2011-03-25\\_Final\\_ter.pdf](http://www.college-prospective-wallonie.org/Documents/Philippe-Destatte_Wallonie2030_Rapport-General_2011-03-25_Final_ter.pdf)

30 Ph. DESTATTE, Oihana HERNAEZ, Corinne ROELS, Michaël VAN CUTSEM, *An initial assessment of territorial forward planning / foresight projects in the European Union*, Brussels, Committee of the Regions, Nov. 2011, 450 p.

Mais, ne pensons pas qu'il s'agisse de questions technocratiques. Au contraire, ces ambiguïtés affectent non seulement l'efficacité du développement mais aussi la démocratie. Les territoires dont nous avons besoin doivent être, comme l'indiquait Yves Hanin en mai 2012, *des territoires de citoyens*<sup>31</sup>. Leur participation, mais aussi celles des entreprises, des chercheurs-e-s et des fonctionnaires, à la nouvelle gouvernance est en effet essentielle. La prospective peut appuyer le développement territorial. Pour autant que l'on comprenne bien ce qu'elle recouvre concrètement.

---

31 Yves HANIN, *Exposé introductif à la table ronde "Une mise en œuvre complémentaire, cohésive, efficiente" ?* dans Ph. DESTATTE et M. VAN CUTSEM, *Quelle(s) vision(s) pour le(s) territoire(s) wallons(s)...*, p. 150.